Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260623-N12CC230626-DE

Délibération du conseil communautaire
N°12-CC230626

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Emeraude » à Neulliac, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Arnaud DAVID de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO du Sourn ; Olivier GUEGAN et Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Laurent TELLIER, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Lorène BERRONE de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir :Jean-Yves QUENTEL de Gueltas à Claude VIET ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn à Benoît LEGRAND ; Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn à Jean-Jacques VIDELO ; Véronique BLANDEL de Neulliac à Jean-Pierre LE PONNER ; Philippe JOUBAUD de Pontivy à Soizic PERRAULT ; Alexandre DESHAYES de Pontivy à Roger BERNON ; Jacqueline BOLLE-JESUS de Pontivy à Albane STEPHAN ; Alicia LE MOING de Pontivy à Caroline JEGADO ; Paul LE GUERNIC de Pontivy à Laurent GANIVET et Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand-Croixanvec à Magalie GAUTIER.

Pacte de développement culturel - Demande de subvention - Région Bretagne et DRAC Bretagne

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « Loi NOTRe » ;
Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite « Loi LCAP ».
Vu le projet de territoire adopté lors du conseil communautaire du 14 décembre 2021 ;
Vu le projet culturel de Pontivy Communauté adopté lors du conseil communautaire du 20 mai 2025 ;

Dans la perspective de la signature prochaine d'un pacte de développement culturel de territoire, la Région, l'État-DRAC Bretagne et Pontivy Communauté apportent un cadre partenarial et financier pour renforcer le développement culturel du territoire. Il s'articule avec le déploiement du projet culturel de territoire de Pontivy Communauté, en complémentarité avec les communes, en s'appuyant sur les résultats du diagnostic concerté avec les acteurs du territoire et les enjeux ainsi identifiés courant 2021 et complétés jusqu'à aujourd'hui.

Conformément à la matrice financière 2026 du pacte de développement culturel, et en corrélation avec les projets et perspectives de l'année en cours, les montants d'aides sollicités auprès des tutelles s'établissent à hauteur de 21 403 € pour la Région Bretagne et 18 303 € au titre de la DRAC Bretagne, le reste à charge de Pontivy Communauté s'établissant à 53 052 €.

Dans ce cadre, le budget du pacte de développement culturel propose le financement des actions suivantes :

- Les charges liées au poste de chargé de mission développement culturel ;
- La conduite de projets d'éducation artistique et culturelle, sur des communes identifiées, permettant de faire du lien entre les structures éducatives et les forces vives du territoire (projets « Histoire de la photo, photos de mon histoire », « Création d'un concert-spectacle » et « Résidence Un rien coloré ») ;
- La conduite de parcours d'éducation artistique et culturelle, aux côtés des partenaires culturels locaux, afin de proposer des projets adaptés aux structures éducatives autour de disciplines diverses (cinéma, culture / danse bretonne, photographie argentique et contes / théâtre d'objets) ;
- L'organisation d'actions d'éducation artistique et culturelle aux côtés du Théâtre de Lorient, dans le cadre de l'accueil de représentations sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260623-N12CC230626-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne d'un montant de 21 403 € ;**
- **d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne d'un montant de 18 303 € ;**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

Le Secrétaire de séance,
Claude VIET

Pontivy Communauté